



Passeport TALENT et TDS expiré

Par retir1245

Bonjour à tous,

J'ai validé mon stage de fin d'études au 01/07/2023 et signé un CDI avec la même entreprise.

Toutes les conditions étant réunies, j'ai effectué la demande du passeport talent le 10/07/2023 sur le site de l'ANEF (sachant que mon titre de séjour étudiant expire le 01/10/2023).

En date du 26/10/2023, mon dossier n'a toujours pas été traité.

Malgré de multiples relances et envois de courriers. Je me retrouve ainsi aujourd'hui avec un TDS étudiant expiré tout en ayant un travail en parallèle.

Je m'inquiète beaucoup car mon employeur me demande si j'ai régularisé ma situation administrative. J'ai peur également de me faire contrôler par les autorités. Comment justifier que ça n'est pas de mon ressort ? Quels sont les recours à ma disposition ?

Merci pour votre réponse